



Dépendance de 40 m² créée il y a 15 ans. Régularisation, risques..

Par **Lia06**, le **18/10/2021** à **17:20**

Bonjour à tous,

Petite question concernant une dépendance de 40m² (rangement outils jardinage, etc), créée au fond d'un jardin, il y a 15 ans, sans permis.

- Est ce régularisable? (Si j'ai bien compris, cela dépendra du PLU de la commune).
- Quels sont les éventuels risques encourus? (le délai de 10 ans étant donc dépassé).
- S'il n'y a plus de sanctions possibles au regard de ce délai, mais qu'il y a demande de régularisation et que la mairie refuse, comment faire en cas de souhait de vente?

Merci beaucoup pour votre aide ! :)

Par **youris**, le **18/10/2021** à **17:48**

bonjour,

la meilleure solution est de demander une autorisation d'urbanisme de régularisation si le PLU le permet.

vu l'ancienneté de la construction, vous ne risquez plus de sanctions, par contre en cas de sinistre, l'autorisation de reconstruction ne sera pas automatique.

voir ce lien : [constructions irrégulières](#)

salutations